



DATE DE CONVOCATION :
6/04/2021

DATE D’AFFICHAGE
Convocation : 6/04/2021
Compte rendu : 16/4/2021

**NOMBRE DE CONSEILLERS
EN EXERCICE : 19
PRESENTS : 17
VOTANTS : 19**

DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

12 AVRIL 2021

L’an deux mil vingt et un,

Le **DOUZE AVRIL à 20 HEURES**, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s’est réuni à la Maison des Associations en séance publique sous la présidence de **M. BEZOT, maire**

Etaient présents :

Ms LOUIS, ARMANGE, HANOWER, MAYENS, BALANGER, PIVAIN
Mmes SAINTEN-BOURGUIGNON, VINIT, CIQUERA, CHARLES, DAUTELOUP, BOYER,
ALMEIDA, LEBARS, LAUBRETON, DEVIN-COLLGON
Formant la majorité des membres en exercice.

Pouvoirs :

M. DARMON a donné pouvoir à M. BEZOT
M. FRANCOIS a donné pouvoir à M. PIVAIN

Madame Dominique VINIT a été nommée secrétaire de séance.

Délibération N°2 : Affectation du Résultat Budget Principal

Délibération N° 2

OBJET- AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE 2020 DU BUDGET PRINCIPAL.

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU l'instruction budgétaire et comptable M 14 annexée à l'arrêté interministériel du 5 décembre 1997,

VU le compte administratif de l'exercice 2020 du budget principal de la commune approuvé précédemment,

VU l'avis de la commission Finances réunie le 10 mars 2021,

CONSIDERANT que les comptes de l'exercice 2020 – budget de la commune - s'arrêtent ainsi qu'il suit :

- solde d'exécution de la section d'investissement :	- 200 968.92 €
- excédent de la section de fonctionnement :	+ 615 136.74 €

que la section d'investissement laisse apparaître des restes à réaliser :

- en dépense pour un montant de	378 709.32 €
- en recette pour un montant de	80 141.22 €
SOIT un solde de reste à réaliser de :	-298 568.10 €

Le besoin net de la section d'investissement est donc estimé à – 499 537.02€

Il est proposé au Conseil Municipal d'affecter le résultat de la section de fonctionnement du Budget de la commune de l'exercice 2020 d'une part en réserve afin de couvrir le solde net d'exécution de la section d'investissement, compte tenu des restes à réaliser soit 499 537.02 €, d'autre part en report de fonctionnement soit 115 599.72 €.

Le Conseil Municipal,

Après avoir entendu l'exposé de M. MAYENS,

Après en avoir délibéré, à l'**UNANIMITÉ**,

DECIDE d'affecter le résultat de l'exercice 2020 du budget de la commune de la façon suivante :

- compte 1068 – excédents de fonctionnement capitalisés :	499 537.02 €
- ligne 002 – résultat de fonctionnement reporté :	115 599.72 €

Fait et délibéré le 12 Avril 2021.

Pour extrait certifié conforme au registre.



Le Maire

Bruno BEZOT